

## Immatriculation

### Liste des pièces à fournir :

#### Pour la personne

##### *De nationalité française :*

- 2 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 2 extraits d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

##### *De nationalité étrangère :*

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale dûment remplie (A télécharger à partir de la rubrique INFOS PRATIQUES et à compléter)
- Numéro de sécurité de sécurité sociale
- Précédent numéro SIREN (Pour les personnes ayant déjà été répertoriées à l'INSEE)

#### Pour le justificatif de la jouissance des locaux

##### **Création**

Justificatif du local (bail commercial, copie quittance EDF au nom du dirigeant, autorisation de mise à disposition des locaux...)

##### **Achat de fonds**

Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistré au service des impôts  
Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (Consulter la liste des journaux habilités pour la parution d'annonces légales dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

##### **Location-gérance**

Copie du contrat de location gérance enregistrés par le service des impôts si contrat à durée indéterminée  
Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (liste des journaux d'annonces à consulter dans la rubrique INFOS PRATIQUES )

#### Pour l'activité

- Fournir les justificatifs correspondants à l'activité s'il s'agit d'une activité réglementée.  
Consulter la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES ou contacter le CFE.

## Pour la déclaration d'affectation de patrimoine

o Deux exemplaires de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif des biens affectés

o En cas d'affectation d'un bien immobilier : deux exemplaires de l'acte notarié + deux exemplaires du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + deux exemplaires de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est pas affecté en totalité

o En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € : deux exemplaires du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire (un notaire ne peut évaluer que des biens immobiliers)

o En cas d'affectation d'un bien commun : deux exemplaires de l'accord exprès du conjoint commun en biens

o En cas d'affectation d'un bien indivis : deux exemplaires de l'accord exprès du ou des Co indivisaires

o Si l'entrepreneur est un mineur non émancipé (16 à 18 ans) : deux exemplaires de l'accord de ses deux parents ou de son administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles comportant la liste des actes d'administration que le mineur peut accomplir

Documents à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES

Annexe 1 (modèle d'affectation du patrimoine)

Annexe 2 (modèle Co indivisaire)

Annexe 3 (modèle conjoint)

## Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque :

Création 24.08 euros libellé au Tribunal de commerce

Achat ou

Location-gérance 50.84 euros libellé au Tribunal de commerce

Joindre l'imprimé P0 dûment complété

l'imprimé PEIRL dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

## CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#)", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

**Numéro unique** : 04 94 22 80 34